

VILLE DE MONTMÉLIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 Novembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lucie TEIXEIRA

N° 13-11-2023/68

DEVELOPPEMENT D'ELECTRICITE EN AUTOCONSOMMATION POUR LES BESOINS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville de Montmélian mène depuis les années 80 des actions en matière de transition énergétique. Elle a élargi son action au fil du temps et a structuré ses interventions notamment à travers la labellisation Cit'ergie.

Fidèle à ses engagements et pour les amplifier, la Ville s'est engagée ces dernières années dans l'autoconsommation et a déjà réalisé deux installations qui répondent aux seuls besoins des bâtiments sur lesquelles elles ont été installées, Hôtel Nicolle de la Place en 2020 et Centre nautique en 2021.

Aujourd'hui, deux nouveaux projets sont lancés par la Ville pour des centrales photovoltaïques plus importantes car destinées à de l'autoconsommation collective pour l'ensemble des bâtiments communaux : démarrage des travaux sur le boulodrome et la maison des partenaires.

Par ailleurs, le contrat de vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque installée sur la toiture des ateliers municipaux arrive à son terme en décembre 2023 et va être transformé en contrat d'autoconsommation.

Ces 3 installations suffiront à fournir la part d'électricité pouvant provenir de l'autoconsommation pour l'ensemble des bâtiments municipaux (en moyenne entre 20 et 30%).

Dans l'attente de disposer de l'ensemble de ses propres installations et compte tenu de l'évolution très importante du tarif de l'électricité en 2024, dans le cadre du marché passé au sein du groupement de commandes avec le SDES, la Ville a la possibilité de bénéficier du réseau d'autoconsommation développé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, à partir des équipements photovoltaïques installés sur l'ombrière de l'aire de co-voiturage de la Chavanne (500 kWc).

En effet, compte tenu de la forte puissance des moyens de production mis en service et en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, plus particulièrement les actions A1b (Développer le travail transversal entre les services), A2a (Impliquer davantage les communes dans la démarche de transition énergétique), B1d (Mutualiser avec les communes les savoir-faire techniques) et C3a (Promouvoir l'énergie solaire), la Communauté de communes a décidé d'élargir les projets d'autoconsommations collectives aux communes membres de Cœur de Savoie et va mettre en place des tarifs qui seront plus avantageux que les tarifs annoncés du marchés et surtout maîtrisés dans le temps.

Le prix unitaire du MWh HT proposé par la Communauté de communes est de 150 € pour l'année 2024.

Les conditions générales et particulières de vente sont annexées à la présente note.

La Ville sera libre de sortir ses bâtiments de ce dispositif au fur et à mesure de la mise en service de ses propres installations.

En conséquence, compte tenu des objectifs de la commune en matière de développement durable et de ses engagements pris dans le dispositif « territoire engagé transition énergétique (ex Cit'ergie), il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer le dispositif d'autoconsommation collective proposé par la Communauté de Communes pour les bâtiments communaux, dans l'attente de la mise en service des installations photovoltaïques en autoconsommation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'INTEGRER** le dispositif d'autoconsommation collective proposé par la Communauté de Communes pour les bâtiments communaux, dans l'attente de la mise en service des installations photovoltaïques en autoconsommation de la commune.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

